

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 JUIN 2023

Délibération n°2023.06.088.B

Acquisition de vélos supplémentaires pour le service de location möbius par le biais de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP)

LE VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 juin 2023

Secrétaire de Séance: Michel BUISSON

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **27**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023_06_88B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.06.088.B**

Rapporteur : Monsieur MARTIAL

ACQUISITION DE VELOS SUPPLEMENTAIRES POUR LE SERVICE DE LOCATION MÖBIUS PAR LE BIAIS DE LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (CATP)

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20402 -2) MOBILITÉ SOBRE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Le Schéma Cyclable d'Agglomération voté lors du conseil communautaire du 10 mars 2022 prévoit dans le cadre de la fiche action 9.1 de « développer les services de location de vélos », en adaptant ce service aux besoins. Par ailleurs, le Schéma des Mobilités voté lors du conseil communautaire du 8 décembre 2022 précise, notamment dans le cadre de l'objectif 4 « Rendre le territoire plus cyclable », qu'il convient de faire évoluer le service de location möbius (nombre et type de vélos).

Le service de location de vélos möbius, service public de location de vélos pour le territoire de GrandAngoulême, connaît actuellement un succès important. Malgré un parc d'environ 800 vélos (tout type de vélo confondu), la demande reste importante avec une liste d'attente d'environ 150 personnes en mai 2023.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, GrandAngoulême procède à l'acquisition des vélos, qui sont ensuite mis à disposition de la Société Publique Locale (SPL) STGA, dans le cadre du Contrat d'Obligation de Service Public (COSP). La commercialisation et la maintenance des vélos est du ressort de la SPL STGA.

Dans ce cadre, il est proposé de compléter le parc de vélos mis à disposition par GrandAngoulême à la SPL STGA pour diminuer la liste d'attente, rajeunir le parc et permettre un accès facilité au service de location de vélo pour le grand public.

En raison de la régularité des besoins de GrandAngoulême, une adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) a été approuvée lors du conseil communautaire du 23 mai 2013, afin de faciliter les procédures d'achat dans le domaine de la mobilité. Ce canal d'acquisition présente plusieurs intérêts pour ses adhérents : intérêt d'ordre économique, stratégique, technique, mais aussi juridique et administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023_06_88B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

La procédure d'acquisition de ces vélos complémentaires est ainsi confiée à la CATP.

Le montant prévisionnel maximal d'acquisition de ces vélos complémentaires (rémunération de la CATP comme « intermédiaire » comprise) est de 205 000 € HT, options incluses. Ceci équivaut à une augmentation du parc d'environ 140 vélos.

La composition précise de cette commande (type de vélos, personnalisation, équipements, etc.) sera travaillée en lien avec l'expertise technique et commerciale de la SPL STGA.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'acquisition de vélos complémentaires pour le service de location möbius pour un montant prévisionnel maximal de 205 000 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur GERARDI, conseiller délégué membre du bureau, en charge de la commande publique à solliciter toutes éventuelles subventions mobilisables et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023_06_88B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023